



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Relations avec
les Collectivités Locales
Bureau des élections

Le Préfet de Seine-et-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté préfectoral n° 2021-DRCL-ELEC-038

modifiant l'arrêté préfectoral n° 2020-DRCL-ELEC-018 modifié du 9 novembre 2020, portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de Seine-et-Marne relevant de l'arrondissement de MELUN

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-36 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 14 mai 2019 portant nomination de Monsieur Cyrille LE VÉLY, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne ;

Vu le décret du Président de la République en date du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Lionel BEFFRE, préfet de Seine-et-Marne (hors classe) ;

Vu l'arrêté n°21/BC/007 en date du 28 janvier 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Cyrille LE VÉLY, secrétaire général de la préfecture, et organisant sa suppléance ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-DRCL-ELEC-018 du 9 novembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de Seine-et-Marne relevant de l'arrondissement de MELUN, modifié par les arrêtés n° 2021-DRCL-ELEC-001 du 6 janvier 2021, n° 2021-DRCL-ELEC-006 du 22 février 2021 et n° 2021-DRCL-ELEC-023 du 6 mai 2021 ;

Considérant les propositions de nomination d'un membre concernant la commune de Moissy-Cramayel, à la suite d'une démission, de membres concernant la commune de Vert-Saint-Denis, à la suite d'un décès et d'un membre concernant la commune de Champdeuil, à la suite des élections municipales partielles de 2021 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les annexes de l'arrêté préfectoral n° 2020-DRCL-ELEC-018 modifié fixant les membres des commissions de contrôle sont remplacées par les tableaux figurant en annexes.

... / ...

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-et-Marne.

Melun, le **27 OCT. 2021**

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,



Cyrille LE VÉLY

Dans les deux mois à compter de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle 77000 MELUN